

# Paris, ou Le livre des cent et un

Les Cent-et-Un (Paris). Paris, ou Le livre des cent et un. 1831-1834.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

c'était se jeter en quelque sorte dans beaucoup de routes divergentes, pour ne se rencontrer ainsi dans aucune. Ceci aperçu, je pris alors le parti de laisser là les livres, et de m'en tenir à l'observation directe de la nature; et pour cela faire, je commençai par l'étude d'un squelette, que je tins posé sur les quatre jambes, décidé à l'observer ainsi, et de devant en arrière.

J'explique par là comment l'os intermaxillaire devint le premier sujet de mes études dans cette direction: je cherchai cet os et le trouvai dans les animaux les plus différents. Cela se passait dans un moment où les esprits s'échauffaient pour d'autres combinaisons analogues: ainsi les naturalistes s'abandonnaient à de tristes réflexions, en venant à comparer la très-grande ressemblance de l'homme et des singes. Ce fut sur ces entrefaites que notre excellent Camper annonça la découverte d'une différence essentielle; les singes, selon lui, possédaient, aussi bien que tous les autres animaux, un os intermaxillaire, dont l'homme seul était privé.

Je ne puis dire ce que j'éprouvai de peines de me trouver dans une contradiction aussi manifeste avec un savant à qui j'étais si redevable, dont je souhaitais si vivement me rapprocher, et de qui j'espérais tout apprendre à titre de son